



AVIS PUBLIC

SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente est pour porter à l'attention des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et des personnes intéressées qu'à compter du 17 janvier 2022 les séances ordinaires et spéciales seront tenues **à huis clos** au Centre communautaire, situé au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles, en raison de l'augmentation importante des cas de Covid-19 dans la province.

Noter que lesdites séances seront enregistrées et mises sur le site Web de la municipalité dans les jours qui suivront.

Jusqu'à avis contraire, ces dispositions demeureront applicables.

DONNE À Notre-Dame-des-Neiges, ce 6^e jour de janvier 2022.

Signé : Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Référence : **SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL / RETOUR AU HUIS CLOS**

Je soussigné, Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 6 janvier 2022 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site WEB de la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/services-municipaux/avis-publics/>

Entre 8h30 et 18h00. En foi de quoi, ce certificat est donné le 6 janvier 2022.

Signé : Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier